

Entre réforme urgente et grands malentendus

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre Patronal



Le régime d'imposition des sociétés actuellement en vigueur permet un traitement fiscal différencié des revenus de source étrangère ou d'origine suisse. Or il ne correspond plus aux normes internationales, ni aux engagements pris par notre pays. L'ironie veut même que les entreprises qui bénéficient de ces statuts spéciaux ne les souhaitent plus.

Dans un projet dont l'acronyme est désormais RFFA (pour réforme fiscale et financement de l'AVS), le parlement a décidé d'interdire ces spécialités. Par un de ces compromis dont il a le secret, il a ficelé un paquet comprenant en outre des «compensations de nature sociale» consistant en des versements représentant plus de 2 milliards de francs en faveur du fonds de compensation de l'AVS. Bien des malentendus s'en viennent polluer le débat autour de cette proposition.

On ne devrait d'abord pas parler d'imposition des entreprises, comme on l'entend sans cesse. La réforme ne concerne que celles qui exercent sous la forme d'une société commerciale et la fiscalité des innombrables entreprises constituées en raisons individuelles n'est en rien concernée.

Deuxièmement, on ne doit pas considérer que toute cette réforme n'est là que pour arranger la situation des sociétés étrangères. Nombre d'entreprises suisses déployant leur activité commerciale principalement à l'étranger sont aussi touchées et les remarques à relents xénophobes que l'on entend ici ou là n'ont pas lieu d'être.

Troisièmement, RFFA ne conduit en aucun cas à offrir des cadeaux à ces sociétés aux activités transnationales; c'est l'exact contraire qui est vrai. Les sociétés qui bénéficiaient jusqu'ici de réductions de l'impôt sur le bénéfice seront désormais plus lourdement imposées, selon le régime ordinaire. C'est l'application du slogan tant utilisé par le Parti socialiste: «Pour tous, sans privilèges»!

Et comme nombre de cantons ont souhaité diminuer leur barème afin que l'augmentation soit supportable pour ceux qui étaient favorisés jusqu'alors, les sociétés imposées par le passé «à l'ordinaire» verront, elles, leur facture diminuer. Voilà d'ailleurs exactement ce qui se produit dès cette année dans le canton de Vaud.

«RFFA a pour principal mérite de régler une question fiscale lancinante»

Dernière illusion qu'il s'agit de dissiper, celle qui donne à croire que RFFA va sauver l'AVS. Les deux milliards injectés dans le fonds de compensation ne représentent qu'un répit bienvenu de trois ou quatre ans avant le retour des déficits. Une réforme plus fondamentale demeure indispensable et devra forcément comprendre des mesures d'économie substantielles.

Le projet RFFA ne doit être pris que pour ce qu'il est. Une réforme urgente destinée à mettre la Suisse au diapason des standards fiscaux internationaux, doublée d'un ballon d'oxygène pour le premier pilier de notre prévoyance vieillesse.

Ce n'est déjà pas rien.